



SKYDANCE SHOW

Saison 2022/2023

Photo

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Cette fiche est à remplir en lettres majuscules et à retourner signée avec le règlement à :
Skydance Show : 5 allée du docteur Bajon 77174 Villeneuve le Comte – contact@skydance-show.com

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Email en **MAJUSCULES**
 Tél. Portable (obligatoire) :
 Date de naissance : Profession :

<p>A fournir : par les nouveaux adhérents uniquement o : Une photo d'identité o : Un certificat médical (de moins de 3 mois)</p>	<p>Règlement en espèce ou en chèques à l'ordre de Skydance Show - mini 50€</p>	<p>Reprise des cours Lundi 12 sept 2022</p>
---	--	---

Je joins le planning des cours à la fiche d'inscription et j'ai coché les cours que je vais suivre,

Comment nous avez-vous connu ?

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Bulletin municipal | <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Vitalsport - Décathlon |
| <input type="checkbox"/> Bouche à Oreilles | <input type="checkbox"/> Facebook | <input type="checkbox"/> Affiches |
| <input type="checkbox"/> Spectacles | <input type="checkbox"/> Forum des associations | <input type="checkbox"/> Autres (Précisez)..... |

Droit à l'image, autorisation de publication de photographies et/ou de vidéos.

Je soussigné (e) Nom : Prénom :

Autorise n'autorise pas à publier ma (ou mes) photographie(s) et/ou une vidéo sur le site Internet, sur les réseaux sociaux ou sur une plaquette de communication ,

A : Le

Signature

Ne pas jeter sur la voie publique

Règlement intérieur de Skydance Show

Les personnes ayant réglé l'adhésion et la cotisation annuelle sont adhérentes de l'association Skydance Show. L'adhésion comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse. La cotisation et l'adhésion sont exigibles en totalité dès l'inscription. Une facilité de paiement en 6 fois peut être accordée avec encaissement au plus tard le 10 de chaque mois. L'association accepte le paiement en espèce ou en chèque d'un montant minimum de 50€.

Les cours sont collectifs et sont réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. Pour les danses de couples, le changement de partenaire est de règle sauf dans les cours spécifiques et en cas de pandémie. En dessous de 14 personnes inscrites, les cours ne seront pas maintenus et pourront être déplacés dans une autre ville. Le changement de salle occasionnel ou définitive à moins de 30 kms de l'ancienne salle n'est pas un motif de remboursement.

La saison comprend entre 30 et 34 cours. Elle commencera le lundi 12 septembre 2022 et se terminera le samedi 1er juillet 2023. Il n'y a pas de cours pendant les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

Un cours est offert pour essai aux seuls nouveaux adhérents. Un certificat médical de moins de 3 mois est conseillé pour assister aux cours.

Vous serez régulièrement informé par sms et/ou par mail des changements de salles éventuels, annulation, report de cours et des animations proposées ou organisées par l'association.

Il est demandé d'apporter une 2ème paire de chaussure dédiée aux cours de danse. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours. Il est formellement interdit de filmer pendant les cours (droit d'image) sans l'accord du professeur. Les vidéos sont à usage strictement personnel et non diffusable.

L'association rembourse uniquement en cas de déménagement supérieur à 30 kms sur présentation de justificatifs. Tout trimestre commencé est dû : 1^{er} trimestre (septembre, octobre, novembre, et décembre) - 2^e trimestre (janvier, février, et mars) 3^e trimestre (avril, mai et juin). En cas de longue maladie ou d'accident supérieur à 6 mois sur justificatifs, l'association peut reporter une partie de la cotisation sur la saison suivante après délibération du bureau. L'adhésion reste dû. Frais de dossier 30€,

Dans l'hypothèse d'une nouvelle vague de la pandémie ne permettant pas la reprise des cours de danse le 12 septembre 2022, l'association s'engage à reporter l'adhésion et l'inscription sur la saison suivante. Si un confinement est imposé alors que les cours ont commencé, l'association assurera les cours on-line ou en extérieur et il n'y aura pas de remboursement.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : Le

Signature